

Décision 03-D-21 du 18 avril 2003

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur des enrobés bitumineux de la
région Rhône-Alpes

Posted on: 16 septembre 2003 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Conseil de la concurrence (auto-saisine)

Dispositif(s)

Décision mixte
Pratique établie
Pratique non établie

Entreprise(s) concernée(s)

Sociétés routière Beugnet SA,
Appia, Perrier SA, Fera 69

Lire

le texte intégral de la décision

67.6 Ko